

La proportion des effectifs publics employés aux niveaux infranationaux représente un indicateur potentiel du niveau de décentralisation des administrations publiques, ainsi que du niveau de responsabilité accordé aux administrations des États fédérés et/ou locales. De manière générale, plus les effectifs des administrations infranationales sont importants, plus ces administrations seront impliquées dans la délivrance de prestations de services publics. Bien que la décentralisation soit généralement considérée afin de mieux répondre aux priorités et besoins locaux, elle peut également se traduire par des divergences d'intérêt et de gestion des ressources humaines entre l'administration centrale et les administrations infranationales, ainsi que par des différences dans la prestation des services à l'intérieur d'un pays.

Parmi les 21 pays pour lesquels les données sont disponibles, la grande majorité emploie plus de personnes au niveau infranational qu'au niveau central. Dans les États fédéraux, moins d'un tiers de tous les employés publics travaillent pour l'administration centrale, ce qui indique une forte décentralisation. La variation des pourcentages d'employés au niveau de l'administration centrale est bien plus grande pour les États unitaires, de 15 % en Suède à presque 90 % en Turquie.

Dans les pays pour lesquels les données sont disponibles, la proportion d'employés au niveau des administrations centrales et infranationales a été relativement stable entre 1995 et 2005. La Norvège, qui a connu une recentralisation partielle des effectifs, fait exception, tandis que l'Espagne a connu une relative décentralisation de sa main-d'œuvre.

Méthodologie et définitions

Les données se réfèrent à l'année 2005 et ont été recueillies par l'enquête sur la comparaison de l'emploi dans le domaine public réalisée par l'OCDE en 2006 auprès des bureaux nationaux des statistiques.

Les données se rapportent à l'emploi dans les organisations centrales ou infranationales détenues ou contrôlées par le gouvernement. Elles utilisent la définition SCN de « centrale » et « infranationale », et comprennent en général les ministères principaux, départements et agences, ainsi que les institutions à but non lucratif dirigés par le gouvernement. Les administrations infranationales comprennent les États, provinces, régions et collectivités locales. Ensemble, les niveaux central et infranational constituent l'administration générale. Dix des 21 pays pour lesquels des données étaient disponibles ont fourni des données sur l'emploi dans la sécurité sociale, comprises dans celles de

l'emploi au niveau infranational : l'Autriche, la Belgique, la Corée, l'Espagne, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Turquie. La sécurité sociale représente un faible nombre d'employés et un pourcentage mineur de main-d'œuvre des administrations publiques.

Lectures complémentaires

OCDE (2008), *L'emploi public : Un état des lieux*, OCDE, Paris.
Pilichowski, E. et E. Turkisch (2008), « L'emploi dans le secteur des administrations publiques sous l'angle des coûts de production des biens et des services dans le domaine public », Document de travail sur la gouvernance publique de l'OCDE, n° 8, OCDE, Paris.

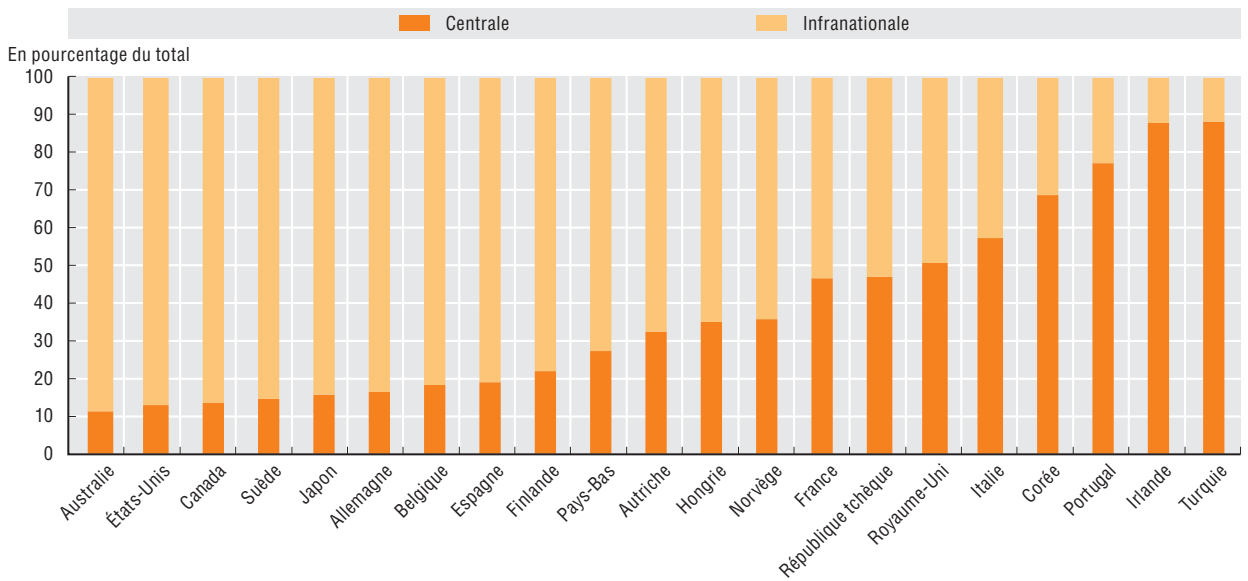
Notes

Les données pour l'Autriche ne comprennent pas les institutions privées sans but lucratif financé par le gouvernement. Les données pour la France excluent certains établissements publics et tous les enseignants sont des employés du gouvernement central. Les données de la Corée incluent les enseignants et les agents de police au niveau central (qui représentent 75 % de la main-d'œuvre du gouvernement central). Les données pour l'Autriche et la Finlande couvrent les années 2004 et 2005. Les données pour la Belgique et la France réfèrent à l'année 2004.

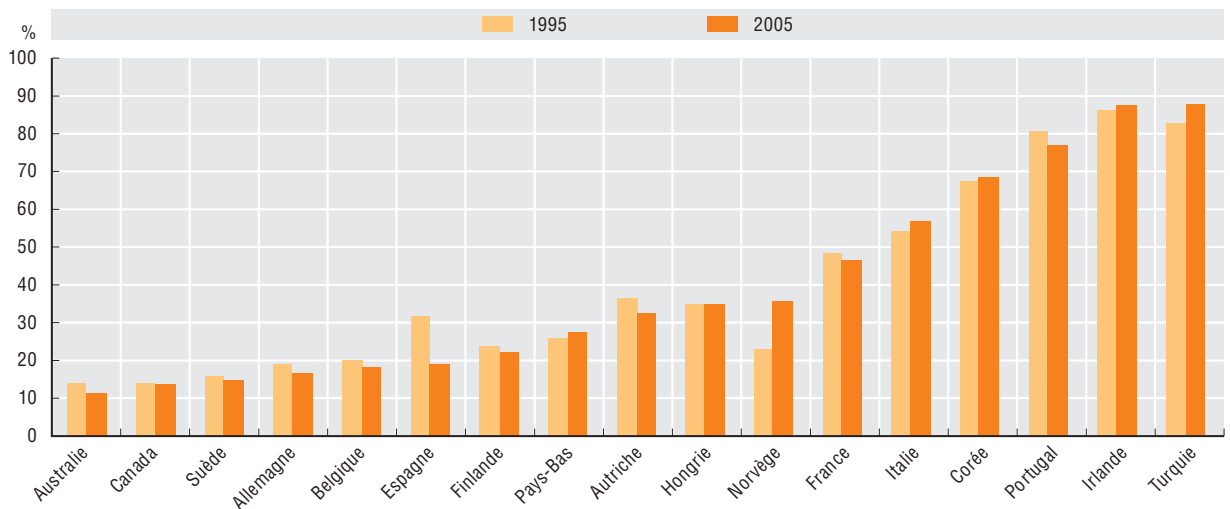
10.1 : Les données ne sont pas disponibles pour le Danemark, la Grèce, l'Islande, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République slovaque et la Suisse.

10.2 : Les données ne sont pas disponibles pour la République tchèque, le Danemark, la Grèce, l'Islande, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les données pour la France, la Hongrie et la Norvège réfèrent à l'année 2000 et 2005. En Autriche, les employés des hôpitaux publics, qui dépendaient des administrations publiques, ont été reclassés entre 1995 et 2005 et sont maintenant employés d'entreprises publiques, non représentées dans le graphique.

10.1 Répartition de l'emploi public entre l'administration centrale et infranationale (2005)

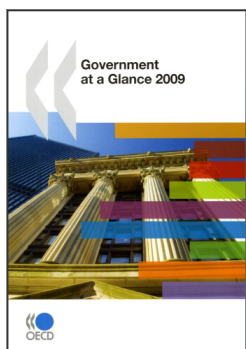


10.2 Évolution des effectifs de l'emploi des administrations publiques au niveau national en pourcentage de l'emploi total (1995 et 2005)



Source : Comparaison de l'emploi dans le domaine public de l'OCDE (2006). Les données concernant l'Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni ont été recueillies auprès de hauts fonctionnaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/733476566763>



Extrait de :
Government at a Glance 2009

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264075061-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Décentralisation de l'emploi », dans *Government at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264061675-14-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.